

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

Mardi 11 mars 2025 | 17 :00 | I202

Participants

Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Eric MEZIN
Mme Céline FONTAINE
M. Frédéric SAUVAGE
M. Victor LEGRAIN
M. Julien PAYEN
M. Jean-Marc VIENOT
M. Ludovic PIERRE
M. Gregory MARCHANT

Membres internes élus avec voix délibérative

Mme Christine CAMPAGNE
M. François BOUSSU
M. Xavier LEGRAND
M. Ludovic KOEHL
M. Cédric COCHRANE
Mme Manuela FERREIRA
M. Stéphane GIRAUD
M. Nolan JEHANNO
Mme Elise TERNYNCK
M. Nicolas DUMONT
Mme Dorothée MERCIER
M. TImur-Can BULUT
Mme Suzon CHAMPALE
M. Cyprien PLANE
Mme Agnès ILIOU

Membre de droit

Mme Stéphane DAMAREY

Membres invités permanents

M. Eric DEVAUX
Mme Virginie GUYODO
M. Marc-Emmanuel BOUCHE
M. Eric BILLOT

Ont donné procuration

M. Eric STEVENS, procuration à Mme FONTAINE
M. Samuel SOLARSKI, procuration à M. VIENOT

Membres invités

Mme Sandrine VANDERDONCKT
Mme Nathalie DOUMENG
Mme Philippine COUPE

Etaient excusés

Mme Mady DORCHIES
M. Pierre-François LAZZARO
Mme FabienneCHANTELOUP
M. Eugène DELEPLANQUE
M. Olivier MACAREZ
M. Louis MASQUELIER
Mme Alicia PINDI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05 par le Vice-Président, M. Jean-Marc Vienot.

Un tour de table est proposé afin de faire connaissance avec la nouvelle composition de l'instance.

Sandrine Vanderdonckt indique que toutes les séances sont enregistrées.

26 votants dont 2 procurations.

I. Préambule

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Au niveau de la recommandation de la CTI concernant la maquette pédagogique, il manque une partie de phrase.

Page 4, il y a une erreur dans le tableau au niveau des chiffres 32 millions au lieu de 3 millions à corriger.

Le PV du Conseil d'administration du 10 décembre 2024 est soumis au vote sous réserve des modifications à apporter.

Motion 1

Le PV du Conseil d'Administration du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications à apporter (25 voix pour)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2025

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV du Conseil d'administration du 24 février 2025 est soumis au vote.

Motion 1

Le PV du Conseil d'Administration du 24 février 2025 est approuvé à l'unanimité (25 voix pour)

Julien Payen intègre la séance.

II. Thématiques Stratégiques

1. Point d'information sur les sujets stratégiques

Eric Devaux est ravi de retrouver l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Des enjeux forts pour l'établissement sont à prévoir dès cette année :

- Election du Directeur d'établissement
- Le futur donné à l'EPE (Etablissement Public Expérimental) pour accompagner la sortie d'expérimentation d'ici à fin 2027.

L'ENSAIT étant une petite école, il est vital de sécuriser le futur parcours. Il est essentiel de travailler la communication pour attirer des talents sur le secteur textile, d'autant que plusieurs critères viennent entacher nos recrutements :

- Captation des candidats par les grandes écoles
- Baisse du nombre de candidats souhaitant poursuivre des études en ingénierie.

Le textile est différenciant et l'Université de Lille voit l'ENSAIT comme une pépite. Les intérêts sont croisés.

Une classe prépa intégrée (PRISME) en relation avec Polytech est en cours de construction avec une ouverture prévue à la rentrée 2026.

Des négociations avec l'INP de Cambrai (réseau de classes Prépa) ont lieu actuellement pour la mise en place d'un partenariat avec l'ENSAIT.

Le développement de l'apprentissage, étant donné le contexte financier actuel, reste une source d'inquiétude. A ce jour, les entreprises sont présentes malgré la baisse des aides (de 8000 à 5000€). L'objectif reste l'accueil de 45 apprentis à la rentrée 2025. Il est demandé aux étudiants et à l'AIENSAIT de promouvoir cette formation par apprentissage.

L'ENSAIT a été réhabilitée pour 5 ans par la CTI pour la délivrance du diplôme d'ingénieur textile. Eric Devaux remercie l'ensemble des personnes qui ont été mobilisées sur ce sujet.

L'audit HCERES a eu lieu il y a quelques semaines. L'ENSAIT a rédigé un dossier pour la partie GEMTEX mais n'a rédigé qu'un volet du dossier d'auto-évaluation de l'Université de Lille pour la partie établissement. Eric Devaux et Virginie Guyodo ont été auditionnés dans ce cadre.

Eric Devaux a par ailleurs été auditionné dans le cadre de l'audit HCERES de Centrale Lille Institut.

La dernière étape est l'audit par la CGE du mastère MIM le 1^{er} avril prochain.

III. Finances

1. Compte financier 2024 – Affectation du résultat du compte financier 2024

Virginie Guyodo fait un aparté concernant les notes qui seront rédigées et accompagneront les documents afin d'avoir une réflexion en connaissant le contexte, les enjeux et ce pourquoi il faut voter. Il s'agit d'une phase de test pour cette séance et la suivante. Un point sera fait ensuite pour savoir s'il faut pérenniser cette pratique.

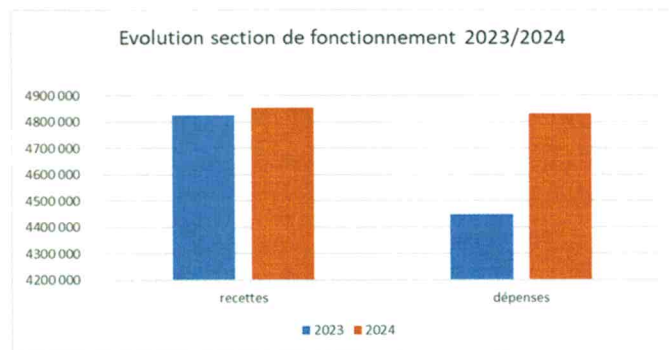
Jean-Marc Vienot indique que le Conseil d'Administration ne doit pas être uniquement une cellule d'enregistrement mais que les administrateurs connaissent bien les sujets présentés et alimentent avec leurs connaissances. Il propose également d'organiser des temps d'échange sur des sujets cruciaux pour l'établissement.

Marc Emmanuel Bouche fait un point sur les faits marquants de l'exercice 2024 :

- Commission communale de sécurité et ISST : une liste importante de réserves à lever au plus tard courant 2025.
- Décalage des crédits COMP entre la réception des recettes et les engagements de dépenses.
- Contrat de plan Etat-région 2021-2027 permettant le développement du pôle VR.

Les chiffres en section de fonctionnement sont les suivants :

- 4854 K€ de recettes
- 4832 K€ de dépenses
- Un résultat net de 22K€

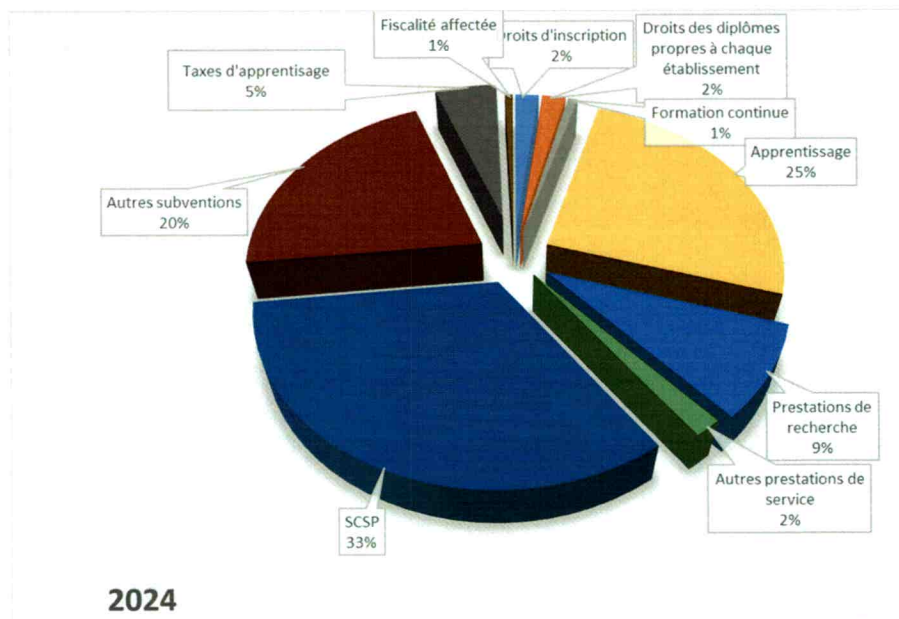


Le taux d'exécution en fonctionnement correspond à :

- 5312 K€ de recettes de fonctionnement (taux d'exécution budgétaire de 108.66 %)
- 4357 K€ d'autorisations d'engagement de dépenses (taux d'exécution budgétaire de 74.41 %)
- 3868 K€ de crédits de paiements consommés (taux d'exécution budgétaire de 80.99 %)
- **+1444 K€ en résultat budgétaire de fonctionnement**

Concernant les recettes :

- Hausse des recettes globales de +21 K€ par rapport à 2023
- Baisse des recettes nettes de l'activité de l'établissement de -50 K€ par rapport à 2023.



Concernant l'évolution des recettes et des dépenses :

- Apprentissage (quota - 309 K€)
- SCSP -43 K€
- Mastère et FTLV -27K€ et -38K€
- Prestations SAIC + 101 K€
- Autres subventions +248 K€
- Droits d'inscription : - 8 K€
- Taxe apprentissage : +39K€

Il est constaté une hausse sur l'ensemble des postes de dépenses dont :

- Légère hausse du poste achats (+20K€ sur les petites fournitures) malgré légère baisse des fluides
- Augmentation des frais de missions : +61K€
- Augmentation des charges externes : +57K€
- Diminution dotations aux amortissements mais cette année pas de provisions pour gros entretien comme en 2023

Concernant la situation patrimoniale, on constate un résultat très légèrement positif principalement dû à :

- Baisse quasi généralisée des recettes à l'exception des prestations SAIC (+100 K€ mais il y a eu plus de dépenses en face) et de la taxe d'apprentissage
- Augmentation des dépenses liées notamment aux charges externes notamment les licences informatiques (+50K€) et l'entretien du bâtiment (+164 K€)
- Une maîtrise des dépenses d'énergie dans le contexte actuel

Si on compare avec 2022 c'est + 1 072 K€ de dépenses en plus +384 K€ en comparant avec 2023.

La capacité d'autofinancement a chuté de plus de la moitié en passant de 1244 K€ en 2023 à 569 K€ en 2024. La CAF finance 38 % des investissements.

Concernant le fonds de roulement, le FDR net global s'élève à 1853 K€ ce qui correspond à 170 jours.

L'équilibre financier reprend les spécificités de la trésorerie :

- Comptabilité budgétaire : RE (encaissement/rapprochement facture client) et CP (décaissement)
Variation comptabilité budgétaire : 419 605 €
- Comptabilité générale (opérations non budgétaires) :
Variation comptabilité générale :
 - Prêts, cautions : 1000 €
 - TVA : décaissement 87K€ encaissement 76K€
 - Opérations pour compte de tiers : décaissement 97K€, encaissement 114 K€

Concernant l'évolution de la trésorerie :

- Au 1er janvier le solde de trésorerie s'élevait à 2 807€
- Au 31 décembre le solde de trésorerie est de 3 151K€
- Un abondement sur trésorerie de 344K€

En résumé :

La trésorerie s'élève donc à 3 151 K€.

Le fonds de roulement est de 1 857 K€

Le Besoin en fonds de roulement est de -1 297 K€.

Le besoin journalier est de 10 900 € contre 9 140 € en 2023.

Concernant les restes à payer, ils sont très importants pour un petit établissement. Le montant total est de 930 K€ dont :

- En investissement
 - Aménagement bureaux aile sud : 33 K€
 - Diverses machines : 90 K€
 - Divers travaux : 30 K€
- En fonctionnement :
 - Marchés des assurances sur 4 ans : +177K€
 - Externalisation de l'accueil : 50 K€
 - Marché restauration fonds ancien bibliothèque : 53 K€
 - COMP : 55 K€
 - MOE levée réserves commission de sécurité : 40 K€
 - Divers contrats maintenance et petits travaux : 146 K€

Marc-Emmanuel Bouche présente également la délibération concernant le compte financier 2024 qui est à voter ainsi que le montant de l'affectation du résultat du compte financier 2024.

A la demande d'Eric Mezin, il est confirmé qu'il n'y a pas de facturation entre l'établissement et le SAIC.

François Boussu interroge sur l'augmentation de la masse salariale dans la partie bilan des dépenses, entre 2023 et 2024. Marc-Emmanuel Bouche indique que cela comprend les contrats collaboratifs et c'est donc signe de bonne santé. Elle comprend également les heures complémentaires et de vacation qui ont augmenté avec l'ouverture de groupes supplémentaires. Cette différence s'élève à 10 000 € pour le SAIC et environ 200 000 € pour les contrats collaboratifs. François Boussu demande à obtenir le détail de cette augmentation. Le COMP a également une incidence sur cette différence en raison du recrutement de 2.5 ETP dans ce cadre.

François Boussu pose également la question de ce qui est mobilisable et non mobilisable dans le fonds de roulement. L'année dernière, le fonds de roulement libre était de 618 K€ et le fonds de roulement non mobilisable de 1 235 K€.

Julien Payen demande si les subventions des contrats collaboratifs sont intégrées dans les recettes. Elles sont intégrées dans les recettes par retraitement comptable lorsqu'elles sont neutralisées, c'est-à-dire que les recettes des contrats collaboratifs sont égales aux dépenses de ces mêmes contrats.

L'établissement n'a pas le droit de réaliser des placements.

Elise Ternynck quitte la séance.

Le compte financier 2024 et l'affectation du résultat du compte financier 2024 sont soumis au vote.

Motion 2

Le compte financier 2024 et l'affectation du résultat du compte financier 2024 sont approuvés à l'unanimité (25 voix pour)

Victor Legrain quitte la séance.

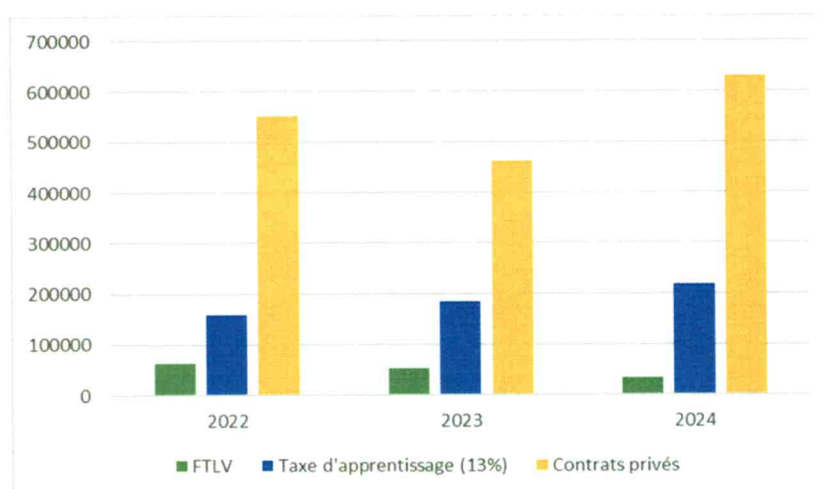
2. Bilan SAIC 2024

Nathalie Doumeng revient sur 3 faits marquants en 2024 :

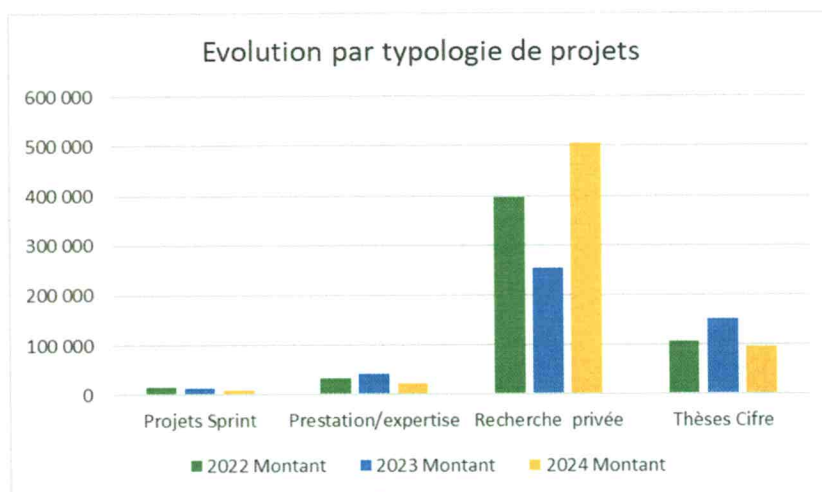
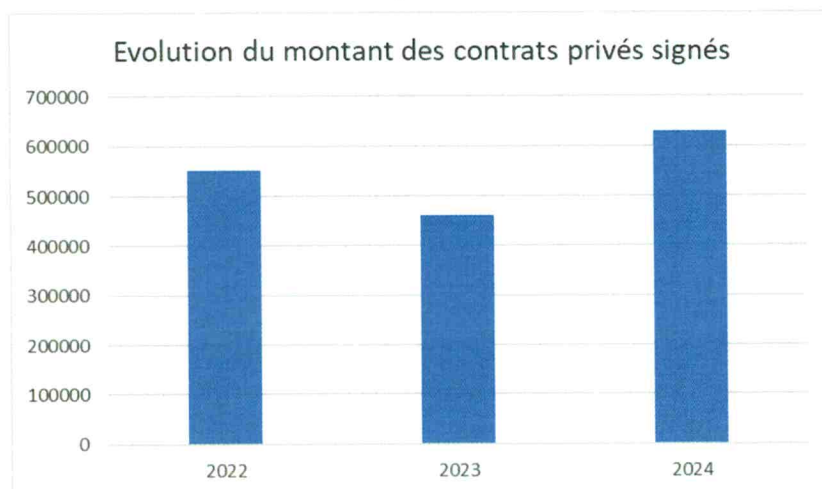
- Intégration du GEMTEX dans l'Institut Carnot Mica
- Audits CTI et HCERES Labo en 2024
- Lancement de la 1^{ère} opération de mécénat.

La Direction des Relations avec les Entreprises était présente sur 4 salons et conventions d'affaires ayant permis de générer 15 à 20 contacts utiles. Elle a également reçu une centaine de demandes ayant abouti à 50% d'accompagnement.

Une présentation de l'évolution du SAIC sur 3 ans est faite :



Concernant l'évolution des contrats de recherche privés sur 3 ans :



Jean Marc Vienot pose la question concernant un contrat privé à fort impact. Il a été signé en 2024 pour une durée de 24 mois.

Le bilan SAIC 2024 est soumis au vote.

Motion 3

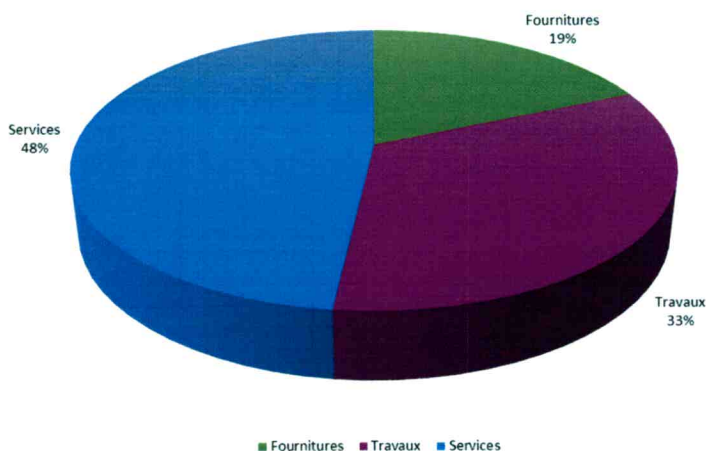
Le bilan SAIC 2024 est approuvé à l'unanimité (24 voix pour)

3. Bilan des marchés publics 2024

Nolan Jehanno présente le bilan des marchés publics pour l'année 2024. Tout achat réalisé par l'ENSAIT doit être l'objet d'un marché public. Le seul point qui varie est la mise en place de la procédure et sa mise en place pour réaliser cet achat :

- Appel d'offre
- Procédures adaptées
- Marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable selon un certain seuil.

Les marchés se divisent en 3 catégories :



Le bilan 2024 comprend :

- Les marchés publics de l'ENSAIT en 2024 ont porté en majorité sur des opérations de travaux nécessitant de la maîtrise d'œuvre :
 - Création du Pôle de réalité virtuelle qui a nécessité un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception technique de l'opération ainsi qu'un marché de travaux constitué de 14 lots.
 - Renovations salles I221-222-223 – Renovation salle T112.
 - Création de 4 Bureaux au R+1 de l'Aile Sud du bâtiment principal de l'ENSAIT.
 - Maîtrise d'Œuvre pour la réorganisation et la modernisation des ateliers.
- Achats réalisés dans le cadre de projets de recherche :
 - Machine de filage en voie fondu (Projet CHEMACT), Prestations informatiques (Projet SYMPHONIE)
- 1er marché public lancé dans le cadre de la stratégie mécénat de l'ENSAIT : Restauration du fonds ancien de la bibliothèque
- Renouvellement du marché d'assurance en incluant notamment un lot « CYBERISK ».

La majeure partie des entreprises sollicitées est située dans la Région Hauts de France.

L'objectif est que chaque achat fasse l'objet d'un marché pluri-annuel pour permettre de maîtriser les dépenses annuellement.

Gregory Marchant demande s'il existe une synergie d'achat avec l'Université de Lille. Des groupements de commandes sont établis pour bénéficier de leur force de frappe. Pour chaque marché, il est proposé que l'ENSAIT soit intégré. C'est ensuite au choix de l'établissement d'y adhérer ou non suivant la correspondance avec ses besoins.

Le bilan des marchés publics 2024 est soumis au vote.

Motion 4

Le bilan des marchés publics 2024 est approuvé à l'unanimité (24 voix pour)

4. Subvention ENSAIT Voile/ELIS

L'objectif de cette subvention est de permettre à 8 étudiants du club voile de l'ENSAIT de participer à la course croisière EDHEC qui va se dérouler du 5 au 10 avril prochain.

Le montant total permettra de couvrir les frais de l'association : 6000 € de location de bateau avec skipper, 2 000 € pour les frais d'équipement et de repas et 800 euros de déplacement de l'EDHEC vers le lieu de départ.

Une convention sera rédigée entre Elis et l'ENSAIT qui va percevoir cette subvention.

Il est demandé d'approuver que la réception de cette subvention exceptionnelle soit allouée à l'ENSAIT Voile.

La subvention ENSAIT Voile/ELIS est soumise au vote.

Motion 5

La subvention ENSAIT Voile/ELIS est approuvée à l'unanimité (24 voix pour)

Elise Ternynck quitte la séance.

IV. Formation et Vie Etudiante

1. Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA)

Madame Diane Fouchère, enseignante à l'ESAAT, est venue présenter le projet de masterisation du diplôme Supérieur d'Arts Appliqués. Ce projet doit impérativement être porté par un établissement d'Enseignement Supérieur.

L'objectif n'est pas de former les étudiants en ingénierie textile mais de leur donner des bases solides en textile.

Le démarrage est prévu pour la rentrée de septembre 2025.

Les enseignants de l'ENSAIT seraient rémunérés par l'Education Nationale.

Les modules seraient dispensés en partie par les Enseignants Chercheurs de l'ENSAIT et quelques étudiants de 3^{ème} année ENSAIT pourraient bénéficier d'une spécialisation en design.

- 30h de caractérisation textile, armure et tissage (François Boussu)
- 8h d'initiation au contrôle qualité textile (un intervenant extérieur)
- 8h d'initiation à la métrologie textile (Maryline Lewandowski)
- 30h de modélisation 3D et IA dans le design textile (Xyani Zeng, Xuyuan Tao et Kim Phuc Tran).

Les discussions actuelles sont portées sur le transfert de connaissances et de compétences des Enseignants Chercheurs auprès de l'ESAAT par le biais de présentations de doctorants du GEMTEX et de l'organisation d'un séminaire ou une conférence par un Enseignant Chercheur.

Eric Devaux indique qu'il porte le projet mais demande quelle serait la situation dans le cas où l'ENSAIT refuserait. L'ESAAT sera dans ce cas dans l'obligation de trouver un autre établissement qui pourrait porter le projet.

Cyprien Plane demande si les étudiants de 3^{ème} année pourraient déjà bénéficier de la spécialisation en design dès la rentrée 2025. Du côté ESAAT, il n'y a pas de souci pour accueillir les étudiants dès la rentrée prochaine. Du côté ENSAIT, il faut communiquer rapidement pour savoir si des étudiants seraient candidats et faire la promotion de ce module complémentaire.

Le projet de Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA) est soumis au vote.

Motion 6

Le projet de Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA) est approuvé à l'unanimité (26 voix pour)

2. Demande PRREL

Elise Ternynck présente la demande PRREL (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues). Les étudiants ENSAIT pourront accompagner des jeunes de milieu modeste pour les diriger vers des études supérieures. Ce PRREL est financé par la Région Hauts de France.

L'objectif pour l'année prochaine est d'accompagner 20 Etudiants infrabac et 6 étudiants postbac.

Un appel à candidature est lancé auprès des étudiants par Laurence Mathieu en charge de ce dossier. C'est ouvert à tous les étudiants en formation classique mais exclut les apprentis.

Ce projet permet également de faire connaître l'établissement dans des lycées de la région.

Il existe également une association sur Roubaix pour faire du bénévolat en accompagnant des jeunes en difficulté

La demande PRREL est soumise au vote.

Motion 7

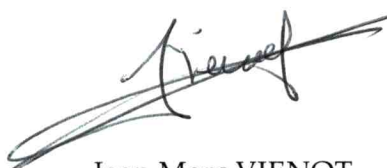
La demande PRREL est approuvée à l'unanimité (26 voix pour)

V. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-Président lève la séance à 18h45.

Fait à Roubaix, le 11 mars 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Jean Marc VIENOT